

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 21 MAI 2026

Convocation

Date de la convocation : 11/05/2026

Date de l'affichage convocation : 11/05/2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 26/05/2026

Publiée ou notifiée le : 26/05/2026

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 32

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre total votants : 32

L'an deux mil vingt-six, vingt-et-un mai, à vingt heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte du Val de Loir en vue de l'installation du nouveau comité syndical.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes MANCELLIER, BENARD-LEQUIPE, CHEVALLIER, FISSEAU-VERITE, MANCEAU, MM ALLARD, BIGNON, FERRERO, GRUAU, OLIVIER, ROBINEAU, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes CASSINI, GAUDIN, LORIERE et MM DARBOT, DESMARES, DUPUY, GAILLAT, GAUTRON, GRANDET, JACQUELIN, LAUNAY, LOYAU, MOURIER, OUVRARD, PAQUET, PAU, POSTMA, REMARS, THERIAU, TRICOT.

Assistait également à la séance :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice), Brunéhilde VOLLAIRE et Emilie ALLARD (agents administratifs)

Délibération 2026 – 32 :
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Election du(de la) 1^{er} Vice-Président(e)

Le Président demande aux membres s'il y a des candidats.

Est(Sont) candidat(s) : M. GAILLAT Alexandre

Après avoir pris acte de(s) candidature(s), l'élection est opérée.

	1er tour	2ème tour	3ème tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	32		
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5		
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	4		
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	23		
f. Majorité absolue ou relative au 3ème tour	12		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	1er tour	2ème tour	3ème tour
M. GAILLAT Alexandre	22		
M. LOYAU Eric	1		

Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. GAILLAT Alexandre est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Suite à la proclamation du résultat de l'élection, le Vice-Président nouvellement élu est immédiatement installé.

Election du(de la) 2^{ème} Vice-Président(e)

Le Président demande aux membres s'il y a des candidats.

Est(Sont) candidat(s) : M. TRICOT Jean-Paul

Après avoir pris acte de(s) candidature(s), l'élection est opérée.

	1er tour	2ème tour	3ème tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	32		
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0		
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	3		
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	29		
f. Majorité absolue ou relative au 3ème tour	15		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	1er tour	2ème tour	3ème tour
M OUVRARD Pierre	1		
M TRICOT Jean-Paul	28		

Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. TRICOT Jean-Paul est proclamé 2^{ème} Vice-Président.

Suite à la proclamation du résultat de l'élection, le Vice-Président nouvellement élu est immédiatement installé.

Election du(de la) 3^{ème} Vice-Président(e)

Le Président demande aux membres s'il y a des candidats.

Est(Sont) candidat(s) : M. GRANDET Denis

Après avoir pris acte de(s) candidature(s), l'élection est opérée.

	1er tour	2ème tour	3ème tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	32		
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	3		
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0		
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	29		
f. Majorité absolue ou relative au 3ème tour	15		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	1er tour	2ème tour	3ème tour
M. GRANDET Denis	28		
M. OUVRARD Pierre	1		

Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. GRANDET Denis est proclamé 3^{ème} Vice-Président.

Suite à la proclamation du résultat de l'élection, le Vice-Président nouvellement élu est immédiatement installé.

Election du(de la) 4^{ème} Vice-Président(e)

Le Président demande aux membres s'il y a des candidats.

Est(Sont) candidat(s) : MME MANCEAU Dominique, M PAQUET Dominique

Après avoir pris acte de(s) candidature(s), l'élection est opérée.

	1er tour	2ème tour	3ème tour
a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	32		
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2		
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0		
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	30		
f. Majorité absolue ou relative au 3ème tour	16		

NOM ET PRENOM DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL AYANT RECU UN OU PLUSIEURS SUFFRAGES (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	1er tour	2ème tour	3ème tour
MME MANCEAU Dominique	17		
M MOURIER Nicolas	1		
M OUVRARD Pierre	1		
M PAQUET Dominique	11		

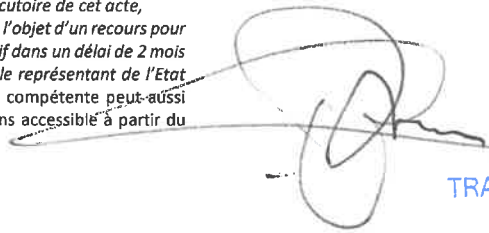
Ayant obtenu la majorité des suffrages, MME MANCEAU Dominique est proclamée 4^{ème} Vice-Président.

Suite à la proclamation du résultat de l'élection, le Vice-Président nouvellement élu est immédiatement installé.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme,
Le secrétaire de séance,
P. TOURNADRE,



Pour extrait, copie conforme,
Le Président,
F. OLIVIER



SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
764 bd des Tourelles
72800 LE LUDE